Course du 8 mai





ARRETE MUNICIPAL N°003/2024 Portant interdiction de circulation Rue du Général de Gaulle

Nous, Yvan BRUNIAU, Maire de BERMERAIN,

Vu l'arrêté ministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation,

Vu le Code des communes et notamment les Articles L.131 et L.131-4,

Vu les Articles R36 - R44 et R 225 du Code de la Route,

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour la sécurité des cyclistes à l'occasion de la « course cycliste BERMERAIN - SAINT-MARTIN » qui se déroulera le mercredi 8 mai 2024, Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter le déroulement de l'épreuve et prévenir les accidents.

ARRÊTONS

<u>Article 1</u>: Le MERCREDI 08 MAI 2024, de 11H à 19H la circulation des véhicules sera restreinte et le stationnement interdit sur les voies rue du Général de Gaulle, Chaussée Brunehaut BERMERAIN/SAINT-MARTIN, rue du Tordoir, rue de la Folie au niveau de l'école maternelle, rue du Général de Gaulle.

<u>Article 2</u>: La circulation ne sera autorisée que dans le sens de la course et les usagers devront se conformer aux indications données par les commissaires de route mis en place par l'organisateur. Les restrictions de circulation seront appliquées : vitesse à 30km/h, défense de stationner, dépassement interdit.

Article 3 : Le passage des véhicules de secours et de sécurité sera assuré.

Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de CAMBRAI.
- Monsieur le Chef de service de lutte contre l'incendie
- Monsieur Le Maire de VENDEGIES SUR ECAILLON
- Monsieur Le Maire de SAINT-MARTIN-SUR-ECAILLON
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de SOLESMES

Fait BERMERAIN, le 25 janvier 2024

BRUNIAUAffiché le 25 janvier 2024



Règles de savoir vivre

En ce début de saison printanière, nous souhaitons rappeler, qu'afin de maintenir un climat paisible, **certaines activités bruyantes sont de nature à occasionner une gêne au voisinage**. Cela concerne les engins de bricolage, de jardinage, de moto... Bien souvent, les auteurs de nuisances sonores ne se rendent pas compte de l'inconfort qu'ils provoquent et des conséquences négatives du bruit sur autrui.

Maintenir un climat paisible est la responsabilité de tous et est une question de respect et de bon voisinage.

Le décret n° 2006-1099 du 31 août 2006 réglemente certaines activités bruyantes qui sont communément tolérées lorsque les horaires suivants sont respectés :

- de 9h à 12h et de 13h30 à 19h30 en semaine ;
- de 9h à 12h et de 15h à 19h le samedi ;
- de 10h à 12h les dimanches et jours fériés.

Sont notamment proscrits hors de ces périodes : les travaux de tonte de gazon, de menuiserie, de coupe d'arbres...

En cas d'abus avéré, il y a lieu d'alerter les services de gendarmerie.

Ramassage des branches

Un ramassage des branches est fait par la commune chaque dernier lundi du mois (sauf en juin exceptionnellement) :



- lundi 27 mai
- lundi 1er juillet
- lundi 29 juillet
- lundi 26 aout

Nous vous remercions par avance de penser à nos employés communaux en déposant sur le trottoir face à votre habitation, aux jours prévus avant 8 heures le matin, vos branchages liés en fagots d'une longueur ne dépassant pas un mètre et d'un poids facilement chargeable. Dans le cas contraire, ils ne seront pas ramassés.

<u>ATTENTION</u>: Nous insistons sur le fait qu'**il ne s'agit que du service de ramassage des branches**, les autres déchets (tontes de pelouses, etc.) sont à apporter par vos soins à la déchèterie aux jours et heures d'ouverture de celle-ci.

Fête des voisins

La fête des voisins se tiendra à Bermerain **le samedi 1er juin**, à partir de 19h30, Place verte.

Tables, chaises et tonnelles seront mises à disposition par la municipalité. Chacun apportera son panier et sa bonne humeur!



Bibliothèque

La bibliothèque de Bermerain vous accueille tous les vendredis en semaine impaire de 13h30 à 16h30 au 14 rue de la folie. Merci à Ingrid, Julie, et Séverine nos bénévoles!



Calendrier des manifestations

| date | manifestation | lieu | heure |
|-------------------------------|--|-----------------------|----------------------------|
| Samedi 4 et dimanche 5 mai | Fête des culs de poulains | Place verte | voir affiche |
| Mercredi 8 mai | Cérémonie du 8 Mai | Monument aux Morts | 11h30 |
| | Grand prix cycliste Bermerain St Martin | Rues de la commune | départ 13h |
| Mercredi 15 mai | Passage du bus France services | Place verte | 9h30-12h30 et 13h30-16h |
| Vendredi 31 mai | Concert de chansons par les enfants de l'école | Foyer rural | |
| Samedi 1er juin | Fête des voisins | Place verte | 19h30 |
| Dimanche 9 juin | Elections européennes | Salle polyvalente | 8h-18h |
| Mardi 18 juin | Appel du Général de Gaulle | Monument aux Morts | 19h |
| | Concert de l'Harmonie | Salle polyvalente | 19h30 |
| Mercredi 19 juin | Passage du bus France services | Place verte | 9h30-12h30 et 13h30-16h |
| Vendredi 21 juin | Fête de l'école | Foyer rural | |
| Mardi 25 juin | Concert Choeur de Femmes L | Eglise | 20h |

Pour rester informé des actualités de la commune au jour le jour, pensez à suivre la page Facebook "Mairie de Bermerain" et à télécharger l'application mobile "Panneau Pocket"